

8^e ARRONDISSEMENT

(Mandature 2020-2026)

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Le **mardi 28 novembre 2023 à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **20 novembre 2023**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
Jean-Pascal HESSE
Mme Virginie KRIKORIAN
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
M. Jean-Louis BARTHELÉMY
Mme Martine GUICHARD
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Ordre du jour

08 2023 19

Désignation du secrétaire de séance

08 2023 20

Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 06 novembre 2023

08 2023 21

Adoption du budget primitif 2024

2023 DAC 50

Subvention de 12.650.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e)

2023 DAC 62

Subvention de 2.190.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2023 DAC 512

Subvention de 15.000 euros à l'association Comité Professionnel des Galeries d'Art

2023 DLH 346

Réalisation, 31 rue de Berne (8e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 322 113 euros)

2023 DLH 363

Réalisation, 37, avenue George V (8e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (4 986 445 euros)

2023 DASCO 90

CODP avec la SCI DU 26 GENERAL FOY, propriétaire de l'immeuble 26 rue du Général Foy 8e, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collègue Octave Gréard

2023 DASCO 123

Caisse des écoles (8^{ème}) - Subvention 2024 de 1 900 000 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

2023 DAE 226

Subvention de 3.900 euros à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 227

Subvention de 3.300 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e, 9e)

2023 DAE 228

Subvention de 2.800 euros à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 229

Subvention de 19.800 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 230

Subvention de 7.000 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 231

Subvention 9.300 euros à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 272

Subvention de 220.000 euros au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 SG 104

Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

2023 DDCT 124

Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

2023 DEVE 86

Dénomination Jardin Charles Aznavour attribuée au carré Ledoyen situé dans le jardin des Champs Elysées

2023 DFPE 165

Appel à projet : accompagner les parents d'adolescents

2023 DFPE 166

Subventions de 30 000 euros et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien.

2023 DFPE 184

Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DTEC 23

Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

2023 DVD 87

Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

2023 DVD 118

Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – Avenants aux contrats correspondants

2023 DVD 120

Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

V08 2023 20

Vœu de Mme LECUYER pour que la Mairie de Paris et la Préfecture de police de Paris renforcent d'urgence la lutte contre les salons de massage dissimulant des activités de prostitution

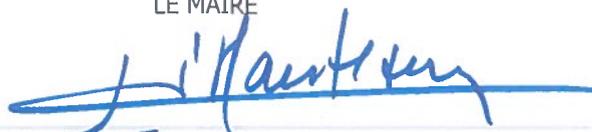
V08 2023 21

Vœu de Mme LECUYER pour que la Mairie de Paris corrige les externalités négatives, pour la rue de Liège et son carrefour, du nouveau plan de circulation du quartier Europe

Q08 2023 08

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8ème arrondissement sur l'inversion du sens de la circulation sur le tronçon de la rue de Monceau entre les rues de Téhéran et de Vézelay

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/125

Objet : 08 2023 19

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/126

Objet : 08 2023 20

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 6 novembre 2023 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le compte rendu de la séance du 6 novembre 2023 est **APPROUVE A L'UNANIMITE (13 voix)**



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/127

Objet : 08 2023 21

Approbation du budget primitif 2024

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L.2511-40 et L.2511-41 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023 DFA 60 adoptée par le Conseil de Paris, lors de la séance des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'approbation du budget primitif 2024



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/128

Objet : 2023 DAC 50

Subvention de 12.650.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention du 3 janvier 2023 attribuant un acompte sur la subvention de fonctionnement à l'association Théâtre de la Ville au titre de 2023, dont le montant a été fixé à 5.575.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2023 DAC 18 en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 ;

Vu l'avenant 1 à convention du 2023 du 7 juin 2023 attribuant le solde de la subvention de fonctionnement à l'association Théâtre de la Ville au titre de 2023, dont le montant a été fixé à 12.150.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de fonctionnement et de signer un nouvel avenant avec l'association Théâtre de la Ville au titre de 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

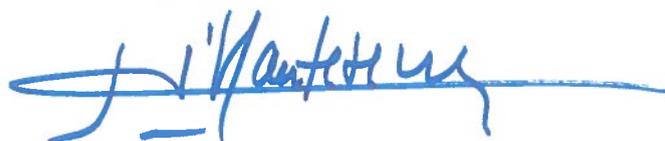
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A LA MAJORITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 12.650.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

Mme LECUYER vote contre le projet de délibération.

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/129

Objet : 2023 DAC 62

Subvention de 2.190.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention du 16 janvier 2023 attribuant un acompte de la subvention de fonctionnement à la SARL Théâtre du Rond-Point au titre de 2023, dont le montant a été fixé à 975.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Vu l'avenant n°1 en date du 23 juin 2023, approuvé par la délibération 2023 DAC 17 au Conseil de Paris des 5, 6, 7, 8 et 9 juin 2023 relatif au versement d'un complément de la subvention de fonctionnement d'un montant de 1.175.000 euros ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention, relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 2.190.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/129

Objet : 2023 DAC 62

Subvention de 2.190.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention du 16 janvier 2023 attribuant un acompte de la subvention de fonctionnement à la SARL Théâtre du Rond-Point au titre de 2023, dont le montant a été fixé à 975.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Vu l'avenant n°1 en date du 23 juin 2023, approuvé par la délibération 2023 DAC 17 au Conseil de Paris des 5, 6, 7, 8 et 9 juin 2023 relatif au versement d'un complément de la subvention de fonctionnement d'un montant de 1.175.000 euros ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention, relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 2.190.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/130

Objet : 2023 DAC 512

Subvention de 15.000 euros à l'association Comité Professionnel des Galeries d'Art

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer une subvention à l'association Comité Professionnel des Galeries d'Art œuvrant dans le domaine des arts visuels ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 15.000 euros à l'association Comité Professionnel des Galeries d'Art

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hauteclercq', written over a horizontal line.

LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/131

Objet : 2023 DLH 346

Réalisation, 31 rue de Berne (8^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 322 113 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver la réalisation 31 rue de Berne (8^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 322 113 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la réalisation, 31 rue de Berne (8^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 322 113 euros)

Abstention de Mme LECUYER


LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/132

Objet : 2023 DLH 363

Réalisation, 37, avenue George V (8e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (4 986 445 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver la réalisation 37, avenue George V (8e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (4 986 445 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A LA MAJORITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la réalisation 37, avenue George V d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (4 986 445 euros)

Mme LECUYER votant contre le projet de délibération



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/133

Objet : 2023 DASCO 90

CODP avec la SCI DU 26 GENERAL FOY, propriétaire de l'immeuble 26 rue du Général Foy 8e, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Octave Gréard

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du domaine public avec la SCI DU 26 GENERAL FOY, propriétaire de l'immeuble sis au 26 rue du Général Foy, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Octave Gréard sis 28 rue du Général Foy 8^e ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la CODP avec la SCI DU 26 GENERAL FOY, propriétaire de l'immeuble 26 rue du Général Foy 8^e, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Octave Gréard



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/134

Objet : 2023 DASCO 123

Caisse des écoles (8^{ème}) - Subvention 2024 de 1 900 000 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ; L.3211- 1 ;

Vu la loi n° 2004- 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-10 et suivants, L.521-1, L.533-1 et R.531-52 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire conclue avec la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement le 22 octobre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement l'avenant 2024 à la convention susvisée et propose pour l'année 2024 l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 900 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la Caisse des écoles (8^{ème}) - Subvention 2024 de 1 900 000 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024


LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/135

Objet : 2023 DAE 226

Subvention de 3.900 euros à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud (8^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 3.900 euros à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/136

Objet : 2023 DAE 227

Subvention de 3.300 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e, 9e)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de la rue Vignon (8^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 3.300 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e, 9e)



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/137

Objet : 2023 DAE 228

Subvention de 2.800 euros à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à l'association Champs de l'Europe (8^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 2.800 euros à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/138

Objet : 2023 DAE 229

Subvention de 19.800 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 19.800 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/139

Objet : 2023 DAE 230

Subvention de 7.000 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention au Comité Montaigne pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 7.000 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/140

Objet : 2023 DAE 231

Subvention 9.300 euros à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention 9.300 euros à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/141

Objet : 2023 DAE 272

Subvention de 220.000 euros au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 - 2021 DAE 219 - relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'équipement et de fonctionnement 2021-2024 pour permettre la mise en lumière de l'avenue des Champs- Élysées ;

Vu la convention pluriannuelle d'équipement et de fonctionnement 2021-2024 pour la mise en lumière des Champs- Élysées signée le 17 décembre 2021 avec le Comité Champs- Élysées ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer une subvention à l'association Comité Champs- Élysées (8^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Martine GUICHARD, Conseillère du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 220.000 euros au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/142

Objet : 2023 SG 104

Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d’objectifs et nouvelles conventions d’objectifs avec la SOLIDEO

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018 SG 59 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 par laquelle a été approuvée la passation de la convention de financement avec la SOLIDEO ;

Vu les délibérations n°2020 SG 3-1, 3-2, 3-3 et 3-4 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 par lesquelles a été approuvée la passation des conventions d’objectifs relatives aux sites d’entraînement ;

Vu la délibération n° 2020 SG 2 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d’objectifs relative au réaménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8^e) ;

Vu la délibération n°2021 SG 29 en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 par laquelle ont été approuvées la passation de la convention d’objectifs et le protocole d’accord portant sur les voies olympiques et paralympiques ;

Vu la délibération n°2022 SG 7 en date des 8, 9 et 10 février 2022 par laquelle ont été approuvées l’actualisation de la maquette financière et la passation des avenants à la convention de financement et aux conventions d’objectifs ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d’actualiser la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement aux conventions d’objectifs et nouvelles conventions d’objectifs avec la SOLIDEO ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L’UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l’actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d’objectifs et nouvelles conventions d’objectifs avec la SOLIDEO



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/143

Objet : 2023 DDCT 124

Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2144-3 et L. 2511-16 et L. 2511-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122- 1 et suivants et L. 2125-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 21 décembre 2023 portant sur le règlement relatif à l'utilisation temporaire multiusage des équipements du CASVP et à l'approbation du tarif applicable aux associations ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de diversifier les usages des bâtiments publics ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/144

Objet : 2023 DEVE 86

**Dénomination Jardin Charles Aznavour attribuée au carré Ledoyen
situé dans le jardin des Champs Elysées**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer la
dénomination « Jardin Charles Aznavour » au Carré Ledoyen situé dans les
Jardins des Champs Elysées dans le 8^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème}
arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un
AVIS FAVORABLE au projet de délibération relatif à la dénomination Jardin
Charles Aznavour attribuée au carré Ledoyen situé dans le jardin des Champs
Elysées



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/145

Objet : 2023 DFPE 165

Appel à projet : accompagner les parents d'adolescents

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

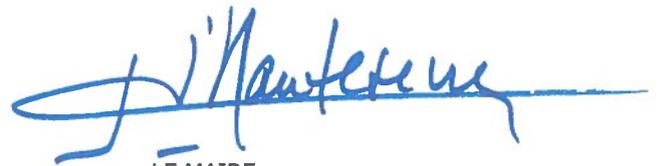
Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à 13 associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à un appel à projet : accompagner les parents d'adolescents

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Nantec', written over a horizontal line.

LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/146

Objet : 2023 DFPE 166

Subventions de 30 000 euros et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien.

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à 2 associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 30 000 euros et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/147

Objet : 2023 DFPE 184

Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et les article L.2121-29 et L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/148

Objet : 2023 DTEC 23

Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L121-15-1 à L121-21 relatifs à la concertation préalable ;

Vu le projet de délibération du 17 mai 2022, par lequel la Maire de Paris est autorisée à lancer de la révision légale du Plan Climat de Paris ;

Vu le courrier du Préfet de la Région d'Ile-de-France en date du 22 juin 2022 au titre de l'article R. 229-53 du code de l'environnement ;

Vu le rapport d'évaluation environnementale stratégique réalisé conformément aux articles L.122-4 et suivants et à l'article R.122-17 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu le Bilan mi-parcours du Plan Climat 2028 publié le 15 septembre 2022 ;

Vu le Livre Blanc, synthèse de la concertation, restitué et publié le 10 février 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'autoriser l'adoption du projet de Plan Climat de Paris 2024- 2030 ;

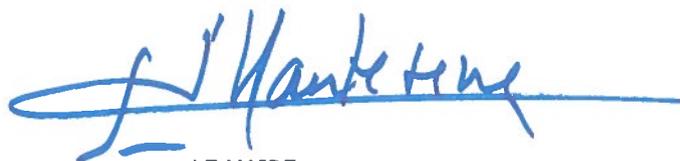
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

Abstention de Mme SEGOND et de Mme LECUYER



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/149

Objet : 2023 DVD 87

Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants, L.2512-14 et L.2333-87 ;

Vu la loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) une convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (FPS) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Conseiller du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/150

Objet : 2023 DVD 118

Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – Avenants aux contrats correspondants

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2511-1 et L.1411.1 et suivants ;

Vu la convention de délégation du 7 février 1967, pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement HARLAY PONT NEUF et ses avenants n°1 du 7 février 1967, n°2 en date du 7 février 1967, n°3 de juin 1969, n°4 du 25 avril 1975, n°5 du 4 octobre 1976, n°6 du 9 janvier 1990, n°7 du 16 décembre 1992, n°8 du 26 juillet 1994 et n°9 du 18 juillet 2006 conclus avec la société INDIGO Infra France ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société INDIGO Infra France, l'avenant n°10 à la convention de concession du parc de stationnement HARLAY PONT NEUF à Paris Centre (1^{er}) qui a pour objet de définir les modalités de financement de la zone destination vélos fermée sécurisée et de préciser ses conditions de réalisation et d'exploitation ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Conseiller du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – Avenants aux contrats correspondants



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/151

Objet : 2023 DVD 120

Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver le plan d'action concernant le Plan Piéton 2023-2030 et de l'autoriser à prendre toutes décisions pour sa mise en œuvre ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

Abstention de Mme SEGOND



LE MAIRE

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/152

Objet : V08 2023 20

Vœu de Mme LECUYER pour que la Mairie de Paris et la Préfecture de police de Paris renforcent d'urgence la lutte contre les salons de massage dissimulant des activités de prostitution

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

Considérant que les salons de massage dissimulant des activités de prostitution se multiplient à Paris depuis plusieurs années, y compris dans le 8^e arrondissement,

Considérant que la capitale compte 371 "salons" de ce type en septembre 2023 selon l'association Zéromacho,

Considérant que le 8^e arrondissement est concerné avec des établissements installés notamment rue Clapeyron, rue de Moscou, rue de Courcelles, rue de Rome ou encore boulevard Malesherbes,

Considérant que cette situation pose de graves problèmes locaux, d'abord un problème d'illégalité, ensuite un problème de nuisances pour les riverains avec des troubles divers, à la fois de voisinage et à l'ordre public,

Considérant que, depuis 10 ans, en dépit de l'intensification de la lutte, environ la moitié des salons de massage ayant pignon sur rue à Paris dissimule toujours de la prostitution,

Considérant que l'une des difficultés de la lutte est de nature juridique, les pouvoirs publics devant souvent employer des subterfuges juridiques, tels que l'infraction de "travail dissimulé",

Considérant que le *statu quo* n'est pas satisfaisant,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement, le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que

la Mairie de Paris et la Préfecture de police de Paris renforcent d'urgence et conjointement la lutte contre les salons de massage dissimulant des activités de prostitution :

1/ en faisant agréer les salons de massage de la capitale par la Fédération française de massages bien-être (FFMBE), avec un cadre déontologique excluant notamment toute pratique sexuelle ;

2/ en durcissant les règles d'instruction de la demande d'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP) et en la rejetant dès qu'un doute raisonnable subsiste sur l'activité qui y sera réellement pratiquée

3/ en multipliant les visites de contrôle pour vérifier si les règles sont respectées, avec l'ambition de visiter chaque salon au moins une fois par an

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/152

ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Martine GUICHARD, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/153

Objet : V08 2023 21

Vœu de Mme LECUYER pour que la Mairie de Paris corrige les externalités négatives, pour la rue de Liège et son carrefour, du nouveau plan de circulation du quartier Europe

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

Considérant que le plan de circulation du quartier Europe a fait l'objet de nombreuses modifications ces trois dernières années dans le cadre de la démarche municipale "Embellir votre quartier" lancée en 2021, avec une "vélorue" rue d'Amsterdam, une piste cyclable rue de Londres, deux "rues aux écoles" rue de Florence et rue de Moscou, une mise en voie unique rue de Saint-Pétersbourg, la végétalisation des rues de Clapeyron et de Turin, divers aménagements sur la place de Dublin et à la sortie du métro Liège, ainsi que les déviations de plusieurs lignes de bus,

Considérant que la réalisation de ces aménagements se traduit par un véritable "gymkhana" et de nombreux embouteillages, tout particulièrement au niveau de la rue de Liège, depuis la place de l'Europe et jusqu'à son carrefour avec les rues d'Amsterdam et de Moscou,

Considérant que ces embouteillages vont jusqu'à figer la circulation au point d'immobiliser les véhicules des services de secours et de sécurité, alors même qu'une clinique privée est établie au n°5 rue de Turin,

Considérant que l'aménagement définitif de la rue de Clichy au printemps 2024, avec notamment l'élargissement des trottoirs et la création d'une bande cyclable, ne va probablement pas contribuer à fluidifier la circulation dans le quartier Europe et en particulier dans la rue de Liège,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement, le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris corrige les externalités négatives, pour la rue de Liège et son carrefour, du nouveau plan de circulation du quartier Europe

ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Martine GUICHARD, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE

